

**ARRETE DU MAIRE
PORTANT REGLEMENTATION DES LACS D'AUNEUIL**

Le Maire de la Commune d'Auneuil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal en date 6 juillet 2017 portant interdiction de baignade, pêche, utilisation d'embarcation, consommation de l'eau, de s'approcher trop près des berges, de lancer tout objet ou pierre, de faire des feux et barbecues au bord du lac situé rue de l'Etang – Hameau de Troussures.

Vu l'arrêté municipal en date 1er juillet 2022 portant interdiction de baignade, pêche, utilisation d'embarcation, consommation de l'eau, de s'approcher trop près des berges, de lancer tout objet ou pierre, de faire des feux et barbecues au bord du lac et de jeter ou déposer de la nourriture pour y attirer les animaux errants ou vivants à l'état sauvage, ou nourrir les poissons et palmipèdes. dans le lac situé entre la rue des Fontaines, la rue du Lac et la rue du Chemin Vert

Considérant qu'il y a lieu de protéger la santé de la population ainsi que d'assurer sa sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1er :

L'arrêté du 6 juillet 2017 visé ci-dessus est annulé

L'arrêté du 1er juillet 2022 visé ci-dessus est annulé

ARTICLE 2 :

Pour ce qui concerne le lac situé rue de l'Etang – Hameau de Troussures et le lac d'Auneuil situé entre la rue des Fontaines, la rue du Lac et la rue du Chemin Vert il est interdit de :

- Se baigner
- Pêcher
- Utiliser toute embarcation
- Consommer l'eau
- S'approcher trop près des berges
- Lancer tout objet ou pierre
- De faire des feux et barbecues au bord du lac.
- De jeter ou déposer de la nourriture pour y attirer les animaux errants ou vivants à l'état sauvage, ou nourrir les poissons et palmipèdes.

ARTICLE 3 :

Cette interdiction sera matérialisée par un panneau.

ARTICLE 4 :

Monsieur Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Oise, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auneuil, Monsieur l'ASVP de la Commune d'Auneuil et Monsieur le Maire d'Auneuil seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera affiché et dont ampliation sera transmise à la Préfète de l'Oise.

Fait à Auneuil, le 9 août 2022.

Hans DEKKERS,
Maire d'Auneuil.

